

Piscines, métiers aquatiques : Saint-Louis Agglomération investit dans la formation et l'avenir des jeunes

Saint-Louis Agglomération prend désormais en charge 100 % du coût de la formation de sauveteur surveillant aquatique.

Saint-Louis Agglomération renforce son engagement en faveur des métiers de la filière sportive et aquatique en prenant désormais en charge la totalité du coût de la formation de sauveteur surveillant aquatique, soit 850 €, sous réserve de l'engagement du jeune à travailler pour la collectivité comme surveillant de baignade.

Des métiers bien plus riches qu'une simple surveillance de bassin

Loin de l'image réductrice du « maître-nageur » assis au bord du bassin, les professionnels de la filière aquatique exercent des missions variées : prévention et sécurité, apprentissage de la natation, encadrement des activités sportives, accompagnement des publics, animation et responsabilités d'encadrement. Pour un jeune, la première qualification constitue une véritable porte d'entrée vers un parcours professionnel évolutif.

Répondre à des besoins de recrutement importants

Les collectivités et gestionnaires d'équipements aquatiques font face à d'importantes difficultés de recrutement dans les métiers de la surveillance et de l'encadrement. Faciliter l'accès des jeunes à une première qualification représente donc un enjeu à la fois pour l'emploi, la sécurité des usagers et l'avenir des équipements du territoire. La formation de sauveteur surveillant aquatique, récemment réformée, constitue une qualification particulièrement accessible, ouvrant la voie à un premier emploi, souvent saisonnier.

Un frein financier levé

Depuis plusieurs années, Saint-Louis Agglomération participait au financement de cette formation, prenant en charge les deux tiers de son coût (alors fixé à 650 €, soit environ 450 €). À partir de cette année, la collectivité va plus loin en couvrant l'intégralité des 850 € que représente désormais la formation, dans le but de supprimer le frein financier à l'accès à cette qualification. En contrepartie, le jeune formé s'engage à travailler pour Saint-Louis Agglomération comme surveillant de baignade.

Un tremplin vers une carrière

Au-delà du financement, la démarche vise à construire un véritable parcours d'entrée dans la filière sportive et aquatique, avant d'envisager d'autres qualifications : animation, enseignement de la natation, encadrement sportif ou gestion d'équipements.



En prenant en charge 100 % du coût de la formation, Saint-Louis Agglomération souhaite donner à davantage de jeunes la possibilité de franchir la première marche et, pourquoi pas, de construire leur avenir professionnel dans cette filière.

Donner envie de découvrir les métiers de l'eau

Avec cette nouvelle prise en charge, Saint-Louis Agglomération entend poursuivre son action en faveur de la formation, de l'emploi des jeunes et de la sécurisation de ses équipements aquatiques. Car derrière ces 850 € investis dans une formation, c'est avant tout une première expérience professionnelle, une qualification et la découverte de toute une filière qui s'offrent au jeune bénéficiaire.

Les piscines ont besoin de professionnels qualifiés, et les jeunes doivent pouvoir connaître les opportunités qu'offrent ces métiers : c'est tout le sens de l'engagement de Saint-Louis Agglomération, qui souhaite ainsi mieux faire connaître et valoriser la filière aquatique sur son territoire.

Car la surveillance d'une baignade peut être un simple job d'été. Elle peut aussi marquer le début d'un véritable parcours professionnel.

Réunion d'information — Session 2026/2027

Vendredi 2 octobre à 19h, au COSEC de Village-Neuf

Modalités et contenus de la formation : www.cfmns68.fr

Conditions d'accès :

- Être majeur, ou avoir 17 ans révolus le jour de l'examen
- Avoir validé le test d'entrée : un parcours de 100 m en 2'45" maximum, comprenant une entrée dans l'eau par un plongeon suivi d'une apnée de 15 m, un 50 m crawl en surface et un 25 m dos (mains hors de l'eau)

Durée de la formation : 115 heures, dont les deux modules principaux se déroulent pendant les congés scolaires de la Toussaint et de février.

Contact presse

Naïs Mouren

07 64 78 49 70

mouren.nais@agglo-saint-louis.fr

